

Occupation du Domaine Public

DEMANDE

Stationnement d'un camion TOUPIE

Localisation du stationnement du camion : _____

Type de Travaux : _____

Nom et adresse du demandeur
(Entreprise/ personne en charge des travaux) : _____

COORDONNÉES (de la personne en charge des travaux) :

Téléphone _____

Courriel _____

PROPRIÉTAIRE du BIEN (concerné par les travaux) :

Nom et prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____

Courriel _____

DATES : _____

Type d'EMPRISE :

Sur trottoir uniquement

Sur trottoir et chaussée

Sur toute 1 voie de circulation

REDEVANCE :

Conformément à la délibération n°2023/009 du 23 janvier 2023 portant « règlement des droits de voirie, des espaces publics et redevance pour occupation du domaine public » toute occupation du domaine public devra être déclarée auprès de la mairie et sera **assujettie au paiement d'une redevance** selon les tarifs définis par cette délibération. Pour les échafaudages, grue, camion-toupie, camion nacelle, cabane de chantier, dépôts de matériaux, de benne, le tarif appliqué est de **15 € / semaine** (montant par unité) pour toute semaine commencée (gratuit si l'occupation est inférieure à une journée).

À Aigrefeuille d'Aunis, le _____

Signature du demandeur